

CAHIER DES CHARGES

Coupes de France de Ski Freestyle

Bosses / Skicross / Slope Style / Half Pipe

Sommaire

1000 – ORGANISATION GENERALE

- 1001- DROIT DE CALENDRIER
- 1002- INVITATION
- 1003- PRESSE ET MEDIA
- 1004- INSCRIPTIONS ET DROIT D'INSCRIPTION
- 1005- REMONTEES MECANIQUES
- 1006- HEBERGEMENT / REPAS
- 1007- REMISE DES PRIX
- 1008- COMMUNICATION DE RESULTATS

1100 – ORGANISATION TECHNIQUE

- 1101- COORDINATION, JURY ET JUGES
- 1102 - STATIONNEMENT
- 1103- SALLE DE REUNION
- 1104- ADMINISTRATION
- 1105- HOMOLOGATIONS DES STADES
- 1106- MATERIEL ET LOGISTIQUE
- 1107- PERSONNEL
- 1108- SERVICES DE SECOURS
- 1109 - TARIF DES PRESTATIONS FFS

2000 – REGLEMENT DES COMPETITIONS

- 2001- REGLEMENT FIS
- 2002- REGLEMENT FFS
- 2003- ANNULATION

3000 – STADES DE COMPETITIONS

- 3001- CONSTRUCTION DES STADES
- 3002- NORMES STADES FFS
- 3003- BESOINS SPECIFIQUES

4000 – PARTENARIAT et DROITS TV

- 4001- DROITS TELEVISES et MULTIMEDIA
- 4002- DROITS MARKETING et PUBLICITAIRES

5000 – ASSURANCE

6000 – CONTROLE ANTI-DOPAGE

1000 – ORGANISATION GENERALE

1001 – DROIT DE CALENDRIER

Pas de droits d'inscriptions au calendrier national pour la saison 2016/2017

1002 – DOSSIER D'INVITATION

Le programme prévisionnel des compétitions (dates, horaires, disciplines, catégories d'âge, divers) est à établir par le Comité d'Organisation dit C.O. et à envoyer 2 semaines minimum avant le début de la compétition au responsable du circuit national de ski freestyle qui fait suivre au siège de la FFS et aux différents Comités, Clubs et individuels identifiés dans la base de données de chaque discipline.

1003 - PRESSE ET MEDIAS

Les services de presse propres aux Offices du tourisme s'occupent de la diffusion de l'information relative aux événements et de la promotion des événements.

La FFS reste à disposition pour tout besoin de renseignements sportifs ou autre sur la compétition.

1004 – INSCRIPTIONS ET DROITS D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent parvenir, au plus tard 48 heures avant la première épreuve, au secrétariat de la Commission Ski Freestyle de la FFS en passant par l'adresse mail suivante : inscriptions.skifreestylefrance@gmail.com

Les inscriptions qui arriveraient directement au C.O. doivent être transmises au responsable du circuit national de ski freestyle via l'adresse mail suivante : inscriptions.skifreestylefrance@gmail.com

A la charge du coordinateur du circuit FFS ou de son représentant:

Nombre	Produit ou service	Période
-	Etablissement de la liste des concurrents	Veille épreuve
-	Vérification de la licence compétiteur FFS	Veille épreuve
-	Information au C.O. du nombre de compétiteurs	Veille épreuve
-	Etablissement de la liste de départ	Veille épreuve

Un droit d'inscription pourra être demandé aux coureurs. Le montant maximum sera de 20 Euros avec le forfait inclus. Il sera encaissé par le Comité d'Organisation lors de la distribution des dossards.

Pas de vente de ticket course FFS pour les non licenciés

1005- REMONTEES MECANIQUES

A la charge du Comité d'organisation (C.O.) : forfait remontées mécaniques tous secteurs

Nombre	Produit ou service	Période au maximum (à voir au cas par cas)
3/4 pers	L'équipe technique FFS	2 j. + épreuves
1 pers	Délégué Technique FIS	2 j. + épreuves
6 pers	Juges FFS (en Bosses et Freestyle)	Durée épreuves
X pers	coureurs et entraîneurs et officiels FFS	Durée épreuves
A définir	Presse / Médias	Durée épreuves

1006 – HEBERGEMENT / REPAS

A la charge du Comité d'Organisation (C.O.) : hébergement et repas

Nombre	Produit ou service	Période au maximum
3/4 pers	L'équipe technique FFS	2 j. + épreuves
1 pers	Délégué Technique FIS	2 j. + épreuves
6 pers	Juges FFS (en Bosses et Freestyle)	1 jour + épreuves

- Coordination de l'hébergement du staff à voir avec le coordonnateur du circuit FFS.
- le C.O. doit fournir dans le dossier de compétition une liste d'hébergement dans ou proche de la station pour Les coureurs et les entraîneurs
- Un buffet peut être organisé par le C.O. en bas du stade de compétition pour tous les participants.
- Dans le cas d'une épreuve d'1 jour, seul le repas du midi est à prévoir pour les juges et officiels.
- Dans le cas d'une épreuve nocturne, l'hébergement est à prévoir pour les membres du staff FFS qui le demanderaient. A définir avec le coordonnateur du circuit FFS.

1008 – REMISE DES PRIX

Le Comité d'Organisation doit remettre des trophées :

- aux 3 premiers (Dames et Hommes) de chaque discipline et de chaque catégorie (voir BO).

1009 – COMMUNICATION DES RESULTATS

Les résultats des courses sont communiqués par la Commission Ski Freestyle immédiatement après la course au Comité d'Organisation qui se charge ensuite de les transmettre à la presse.

Les résultats seront ensuite disponibles sur le site FFS-SKI

1100 – ORGANISATION TECHNIQUE

1101 – COORDINATION

Le Comité d'Organisation doit désigner un **Chef de compétition**. Il assure la coordination des différents secteurs stations pour que chaque responsable, désigné lors d'une réunion préparatoire, connaisse ses tâches et donc les moyens à mettre en oeuvre. Il fait partie du jury de compétition

1101.1 le jury de compétition est composé :

- du représentant du circuit national Ski Freestyle FFS
- du Directeur du Ski Freestyle FFS
- du Chef de compétition
- du Délégué Technique FFS (appointé par le CO)
- du chef-juge ou arbitre (appointé par le CO)

En cas de vote, chaque membre du jury possède une voix.

En cas d'égalité, la voix du représentant du circuit est prépondérante.

1101.2 les juges Bosses et Freestyle

Les juges nommés sur les Coupes de France de bosses et freestyle doivent être reconnus par la FFS et posséder a minima une licence C en cours de validité. Le nombre est compris entre 3 et 5.

Ils sont appointés par la FFS suivant le tarif en vigueur défini par la Commission Nationale de l'automne précédent.

1102 – STATIONNEMENT

Mis à disposition par le Comité d'Organisation :

Nombre	Produit ou service	Période
1	Accès déchargement camion	1 à 2 jours avant
3 places	Stationnement proche du front de neige pour équipe FFS	2 j + épreuves
25 places	Stationnement bus coureurs et véhicules des officiels	Epreuves

1103 – SALLES DE REUNION

Le Comité d'Organisation met à disposition une salle de réunion (avec téléphone, fax et moyens de duplication) pour les inscriptions et les comités de course au cas où ils soient programmés.

1104 – ADMINISTRATION

1104.1 – A la charge du Comité d'Organisation

Nombre	Produit ou service	Période
1	Photocopieuse alimentée (utilisation de 8 h 00 à 20 h 00)	1 j + épreuves
1	Ramette papier 500	1 j + épreuves
1 pers	Personne responsable de l'administratif, en lien avec la FFS, chargée de diffuser les informations (programme, hébergement, inscriptions, compétitions)	5 j + épreuves
1 pers	Personne responsable des dossards, de l'édition et de la diffusion des listes de départ et de résultats	1 j + épreuves

1104.2 – A la charge de la FFS

	Produit ou service	Période
1	Personne responsable de l'édition des listes de départ et résultats avec : ordinateur portable, imprimante et logiciel de courses	1 j + épreuves

1105 – HOMOLOGATIONS DES STADES

Pour toute épreuve de Bosses, Skicross, Slope Style ou Half Pipe, le site de compétition devra être homologué au préalable soit par le responsable du circuit national Ski Freestyle FFS, soit par le Directeur Ski Freestyle de la FFS, soit par un DT spécialiste de la discipline et désigné pour se faire par l'un des deux représentants précités. Ces mêmes personnes sont les seules habilitées à effectuer ou faire effectuer un snow control 15 jours avant l'épreuve.

1106 – MATERIEL ET LOGISTIQUE

1106.1 – A la charge du Comité d'Organisation (à reprendre au cas par cas sur la fiche récapitulative de l'épreuve)

Nombre	Produit ou service	Période
150	Dossards	1j + épreuve
4x20	Chasubles de couleur pour les finales de SX	
-	Liaison secteur EDF ou groupes électrogènes de puissance nécessaire de 220 volts avec une terre.	1j + épreuve
-	Essence pour les groupes électrogènes + contrôle des niveaux	1j + épreuve
-	Matériel de chronométrage (Bosses single / dual et Skicross)	Epreuve
-	Tente départ et arrivée pour les athlètes	Epreuve
-	podium ou plate-forme juge, tente informatique et speaker	Epreuve
-	Portillon de départ (skicross) et 2 pioches	2 jours avant épreuve
-	Portes triangulaires directionnelles	1 jour avant l'épreuve

3 à 20	Sacs de sel (suivant le type d'épreuve)	épreuve
6	Pelles à neige et racloirs	1j + épreuve
10	Bêches (pour les bosses)	1j + épreuve
2 à 4	Râteaux ou pelles à shape	1 j + épreuve
2	pulvérisateurs de couleur , colorneige + sapinettes dans les bosses	trainings + Epreuve
2	Perceuses	1 j + épreuve
10 à 30	Radios sur 1 même fréquence (officielle)	1 j + épreuve
500m	Filets de clôture des sites, mis en place par la station	1j + épreuve
500m à 2000m	Filets de sécurité des sites, mis en place par la station	1j + épreuve
1/3	Machine(s) de damage avec chauffeur	3/4 j + épreuve

1106.2 – Matériel spécifique

La location ou l'achat du matériel spécifique imposé par la FIS (portes de départ, portes de parcours, dossards...) est à la charge du Comité d'Organisation. Si le Comité d'Organisation est déjà propriétaire du matériel ou si le matériel est loué auprès d'un intervenant extérieur, le matériel et son fonctionnement devront être approuvés par la FFS.

La FFS peut proposer à la location, différents packages (chasubles staff, drapeaux de sécurité) :

- sonorisation, parc radios, chasubles staff, drapeaux de sécurité, pulvérisateurs de couleur

1106.3 – Epreuve nocturne

Si le Comité d'Organisation veut organiser une épreuve en nocturne, il devra fournir et installer le système d'éclairage.

L'installation devra :

- être suffisante pour permettre aux athlètes d'évoluer en toute sécurité
- couvrir tout le stade, du sommet de la prise d'élan (ou du départ) jusqu'à la zone d'arrêt
- ne pas éblouir les concurrents
- éclairer les tremplins et les réceptions de manière optimale
- ne pas représenter un obstacle pour les concurrents.

1107 – PERSONNEL

1107.1 – à la charge du Comité d'Organisation

(à reprendre au cas par cas sur la fiche récapitulative de l'épreuve)

Nombre	Produit ou service	Période
1 pers	Un chef de compétition membre du jury interlocuteur du coordinateur circuit	1 mois avant
6/10 pers	Contrôleurs de départ, de portes, d'arrivée et drapeaux jaunes en skicross	Trainings + Epreuve
4 /10 pers	Entretien des tremplins, des parcours et lissage suivant la discipline	Epreuve
2 pers	Personnel de manutention	1 j + épreuve
1 pers	Speaker (validé par la FFS)	1j + épreuve
2 pers	Chronométrage pour les bosses et le skicross	Epreuve
1/2 pers	Starter (aboyeur si nécessaire)	Epreuve
1 pers	Personnel administratif (secrétaire de course + distribution dossards)	1j + épreuve
1 pers	Un électricien branchements	1 j avant
-	Service de sécurité et unité médicale sur le site	Epreuve

1107.2 – à la charge de la FFS

(à reprendre au cas par cas sur la fiche récapitulative de l'épreuve)

Nombre	Produit ou service	Période
--------	--------------------	---------

1 pers	coordonnateur du circuit	1 j + épreuve
1 pers	Un délégué technique	1 j + épreuve
3 à 5 pers	Juges (en Bosses ou Freestyle)	Epreuve
2/4 pers	Techniciens	1 à 3 j + épreuve

1108 – SERVICES DE SECOURS

- présence de services de secours dans l'aire de départ en permanence durant les entraînements et la compétition
- Sur une épreuve FIS, s'assurer de la possibilité d'une intervention héliportée, si besoin, dans les plus brefs délais durant les entraînements et la compétition.

1109 – TARIF DES PRESTATIONS FFS

(à reprendre au cas par cas sur la fiche récapitulative de l'épreuve)

Produit	Ch.France ou CF	Critérium Jeune
Location porte départ SX avec technicien Installation et démontage	1500,00 € + 0,50 km	
Location porte départ Bosses //	500 € + 0,50 km	
Location grosse sono avec technicien	800 € / jour	
Location petite sono avec technicien	150 € / jour	150 € / jour
Inscription à une épreuve FIS	CHF 250	
DT FFS ou Chef Juge	120 €/jour	
Frais traitement informatique	250 € / jour (épreuve FIS)	
Vidéo Bosses ou Slope (utilisation plateforme FFS)	150 € / saison par club	
Shape SX ou Bosses	500 € / jour	
Speaker Français / Anglais	650 € / jour + 0,50 km	
Speaker / DJ Français	450 € / jour	
Technicien son	300 € / jour	

2000 – REGLEMENTS DES COMPETITIONS

2001 – REGLEMENT FIS

Respect des règles des compétitions internationales (RIS) :

3041 : Installations techniques, 3042 : Officiels départ / arrivée, 3043 : Départ, 3044 : Arrivée
 3045 : Calcul / publication des scores, 3050 : Protêts, 3051 : Annulation, 3054 : Devoir des athlètes,
 3055 : DNS, 3056 : DSQ, 3057 : Rerun, 3058 : RNS, 3059 : Avertissements,
 3065 : Réunion d'organisation, 4000 : Saut, 4200 : Bosses, 4300 : Bosses en parallèle,
 4400 : Nouvelles disciplines.

2002 – REGLEMENT FFS

Respect des règles spécifiques éditées par la Commission Nationale Ski Freestyle de la FFS.

2003 – ANNULATION

La FFS se réserve le droit d'annuler la compétition ou de la reporter à une date ultérieure au même endroit ou dans une autre station si elle juge que les conditions d'enneigement, de sécurité, de préparation, d'organisation ou de secours ne sont pas remplies pour le bon déroulement des épreuves. Il en va de même pour les conditions météorologiques et de froid extrême.

2004 – HOMOLOGATION FIS

Toute épreuve de Coupe de France peut être inscrite au calendrier FIS dans le cadre d'un accord mutuel entre la FFS et le Comité d'Organisation. Dans ce cas et pour que la course soit homologuée, il faudra que le cahier des charges de la FIS soit respecté.

3000 – STADES DE COMPETITION

3001 – CONSTRUCTION DES STADES

3001.1 – Inspection

Choix définitif des emplacements 15 jours avant l'épreuve en accord entre le Comité d'Organisation et la FFS.

3001.2 – Réalisation

Les sites sont réalisés par le Comité d'Organisation en relation avec l'équipe technique FFS. Les sites doivent être prêts et validés par le responsable du circuit et/ou le délégué technique FFS Ski Freestyle la veille de l'épreuve.

3002 - NORMES STADES FFS

3002.1 – Bosses (voir B.O.)

	Mini coupe	Critérium jeunes	Coupe de France	Chpt France single	Chpt France duel
Longueur de piste	100m (+/- 20m)	170m (+/- 30m)	200m (+/-40m)	220m (+/-40m)	200m (+/-40m)
Largeur piste	8m (+/-1m)	8m (+/-1m)	8m (+/-1m)	8m (+/-1m)	16m (+/-2m)
Distance porte/filet	2m	2m	2m	2m	2m
Déclivité	15° à 22°	20° à 26°	22° à 30°	22° à 30°	22° à 28°
Tremplins	1 tremplin	1 tremplin	2 tremplins	2 tremplins	2 tremplins

Aire de départ et d'arrivée Voir RIS 3043 et 3044

3002.1.1 – Portillon de départ pour les courses en parallèle

L'acquisition (ou location) du matériel spécifique aux normes FIS est à la charge du C.O.

Coût de la location des portes de départ Bosses de la FFS : 250 € HT

3002.2 – Half Pipe

	minimum	maximum
Inclinaison	15°	18°
Longueur	Entre 100 et 120 m	Entre 120 et 150 m
Largeur (mur à mur)	13 m	17 m
Hauteur de mur	4 m	6 m
Rayon de transition	4 m	5 m
Verticale	0,3 m à 85°	0,3 m à 85°
Plat du milieu	5 m (largeur machine)	5 m (largeur machine)
Aire de lancement	5 m	5 m
Distance banderole intérieure / mur	1,5 m	1,5 m
Distance filet / banderole intérieure	0,5 m	0,5 m

3002.3 – SLOPE STYLE

Un parcours de Slopestyle de niveau « Coupes de France » doit être composé au minimum de

- 2 tables ou modules « aériens ». (table top / hip / quater)
- 2 modules « slides ». (barres de slide / box / wall ride, canon)

Les kicks doivent être sécurisés en montée (avec 2 kicks par table si possible)

La longueur des 2 tables doit être au moins de 15m et 12m

L'une des tables doit permettre les doubles rotations

Les réceptions doivent être suffisamment raides (inclinaison 35° à 38°), longues (30m minimum) et adaptées

3002.4 – SKICROSS

3002.4.1 - Les portes

- Une porte de skicross comporte 1 grand piquet rigide, 1 petit piquet à rotule et 1 banderole.
- Les couleurs de portes doivent être alternées. Les banderoles sont de même couleur que le piquet.
- Les portes doivent être placées de façon à ce que le concurrent puisse les repérer facilement et rapidement, même à grande vitesse. Dans certains tracés, le concurrent devra passer entre deux portes de même couleur (exemples : couloirs).
- Les banderoles triangulaires doivent être placées en bas de la porte et à angle droit de la trajectoire du skieur. Dimensions : base : 130 cm - grand côté : 110 cm - petit côté : 40 cm

3002.4.2 – Le portillon de départ

L'acquisition (ou location) du matériel spécifique aux normes FIS est à la charge du Comité d'Organisation.

Cette location inclut automatiquement l'intervention d'un technicien qui transportera et supervisera le montage et le démontage du matériel. Le C.O. s'engage à fournir le personnel nécessaire auprès du technicien FFS.

Coût de la location des portes de départ Skicross de la FFS : 1000 € HT + 0,50 € du km + hébergement

3002.4.3 – Le parcours

- La longueur du parcours devra être comprise entre 800 et 1200m
- la dénivelée du parcours devra être de 100 m (minimum) et de 200 m (maximum).
- La largeur du parcours devra être de 30 mètres minimum. Si les conditions le permettent, certaines sections sur une faible longueur pourront être réduite à 20 mètres de large.

3002.4.4 - Caractéristiques du tracé

- 60 mètres minimum en trace directe avant le premier virage.
- La largeur du tracé jusqu'au premier virage est celle des portillons de départ plus 4 mètres (2 mètres de chaque coté).
- Une rampe de lancement est préférable au départ afin que les skieurs prennent de la vitesse sans avoir à pousser sur les bâtons.
- Le premier module sera à un maximum de 20 mètres des portillons de départ. Ce module sera construit pour séparer les concurrents. Il est recommandé qu'il y est deux ou plusieurs modules avant le premier virage (bosses, Wu tang,...) pour séparer les concurrents.
- L'angle du premier virage est de 60° maximum avec la place de passer pour trois concurrents au minimum.
- Les réceptions de saut doivent se faire dans une pente suffisamment longue et raide
- Le tracé doit prévoir une ou plusieurs sections larges et droites pour permettre les dépassemens.
- Le tracé doit comporter une large variété de module : tables, sauts, rollers, virages relevés...
- Le skieur ne doit pas avoir à freiner avant l'obstacle
- Les doubles ou triples rollers dans les sections rapides doivent être évités.
- Les gaps sont interdits.
- Temps minimum de 35 secondes, maximum de 80 secondes.

3002.4.5 - Préparation du tracé

La préparation du parcours (le shape) devra être supervisée par un shaper validé par la FFS.
Sa prestation doit être prise en charge par le Comité d'Organisation.

3003 – BESOINS SPECIFIQUES A fournir par le Comité d'Organisation

3003.1 – Bosses

Nombre	Produit ou service	Période
1	Chronométrage avec doublage	Epreuve
11 ou 16	Portes bleues	1 j + épreuve
11 ou 16	Portes rouges	1 j + épreuve
1	Portillon de départ pour les épreuves en parallèle (voir 3002.1 .1)	
1	Machine de damage (avec treuil si nécessaire)	2 j + épreuve
	Liaison radio entre starter, chef juge, arrivée, sono et DT	Epreuve
	Liaison casque/radio entre départ, arrivée et sono/informatique	Epreuve

3003.2 – Half-pipe

Le half-pipe devra être déjà réalisé et entretenu.

Nombre	Produit ou service	Période
1	Machine de damage adaptée et chauffeur	1J + épreuve
	Liaison radio entre starter, chef juge, sono/informatique et DT	Epreuve

3003.3 – Slope Style

Nombre	Produit ou service	Période
1	Machine de damage avec fraise et chauffeur	2 à 3 j + épreuve
	Liaison radio entre starter, tous plateaux de juges, sécu, sono et DT	Epreuve
	Liaison casque ou radio entre départ, chef juge et sono/informatique	Epreuve

3003.4 – Skicross

Nombre	Produit ou service	Période
1/3	Machine(s) de damage avec fraise et chauffeur	3 j avant épreuve
1	Machine de damage avec fraise et chauffeur	Epreuve
1	Chronométrage avec doublage	Epreuve
1	Système vidéo ou photo pour l'arrivée (recommandé)	Epreuve
1	Porte de départ (voir 3002.4.2)	Epreuve
-	Portes rouges et bleues triangulaires	Epreuve
1	Jeu de dossards de couleur (rouge, vert, bleu, jaune) pour les finales	Epreuve
2	Rangées de filets B par virage et/ou zone dangereuse	Epreuve
-	Liaison radio entre starter, juges de portes, chef juge, arrivée, sono et DT	Epreuve
	Liaison casque entre départ, arrivée sono	Epreuve

4000 – DROITS

4001 – Droits télévisés et multimédias

La FFS est propriétaire des droits télévisés et multimédias, internet et téléphonie mobile, des Coupes de France de Ski Freestyle. La production et la diffusion d'images peuvent être prises en charge par différents partenaires (station, office, privés...) ou subventions de partenaires institutionnels (département, région, CNOSF...)

Ces droits sont gérés par la filiale commerciale de la FFS, la société PUBLISKI.

Le Comité d'Organisation pourra bénéficier de ces droits aux conditions définies avec PUBLISKI.

4002 – Droits marketing et publicitaires

La FFS est propriétaire des droits marketing et publicitaires des Coupes de France de Ski Freestyle. A ce titre, elle gère la totalité de l'espace publicitaire autour du site de compétition, 20% de cet espace étant réservé au Comité d'Organisation. Les espaces publicitaires réservés et non utilisés par la FFS peuvent être rétrocédés au C.O.

Ces droits sont gérés par la filiale commerciale de la FFS, la société PUBLISKI.

Le Comité d'Organisation devra, en outre, réserver à la FFS un espace promotionnel (pour une tente VIP ou village partenaire) en front de neige et s'assurer qu'il n'y a pas d'autres organisations événementielles sur la station

5000 – ASSURANCE

Le C.O doit être couvert en responsabilité civile pour l'organisation de l'événement.

6000 – CONTROLE ANTI-DOPAGE

L'organisation doit se préparer à mettre à la disposition de la personne (préleveur) chargée du contrôle, désigné par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, qui se présenterait, des locaux appropriés et répondant aux caractéristiques prévues par la loi : situés à proximité du lieu de compétition, ces locaux doivent préserver d'une façon continue l'intimité du sportif et garantir des conditions de sécurité au cours de la collecte des échantillons.

Ils doivent comprendre 3 espaces distincts :

- 1 salle d'attente (avec chaises et boissons non alcoolisées sous emballage hermétique)
- 1 bureau de travail pouvant être verrouillé (table, chaises, lavabo, savon et essuie-mains, sac à déchets)
- des toilettes assez vastes pour que le sportif et le médecin puissent s'y tenir ensemble.

L'accès aux locaux doit être contrôlé. Seuls le sportif et l'accompagnateur de son choix, le délégué officiel de la fédération, le préleveur chargé du contrôle et toute autre personne autorisée par le préleveur pourront accéder au local.

Les fédérations sportives agréées et les organisateurs de compétitions ou de manifestations sportives sont tenus de prévoir la présence d'un délégué fédéral lors de toute compétition ou manifestation sportive.

La personne chargée du contrôle doit vérifier l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance du délégué fédéral.

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.



Cahier des charges
Coupes de France

La décision prescrivant le contrôle peut prévoir qu'à compter de sa notification à l'intéressé et jusqu'aux opérations de prélèvement et de dépistage la personne contrôlée doit être accompagnée dans tous ses déplacements par la personne chargée du contrôle ou par une escorte. L'escorte doit être du même sexe que la personne contrôlée.

Le délégué fédéral désigne les escortes mises à la disposition de la personne chargée du contrôle. Celle-ci s'assure que les escortes ainsi désignées ont suivi la formation définie par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

A défaut, la personne chargée du contrôle peut assurer elle-même la formation des escortes mises à sa disposition par le délégué fédéral.

Cette formation peut être assurée par la FFS en amont des compétitions à la demande des clubs (prévoir 2 heures de formation en salle), afin que tous les clubs organisateurs de compétitions officielles aient un délégué fédéral et une équipe d'escortes opérationnelle.

Pour plus de détails voir le lien suivant :

<http://www.ffs.fr/federation/reglementation/reglementation-medicale>